

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2022 À 16 H 00

Rapport N° 35

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA PARCELLE HV7

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cyril CINEUX pouvoir à Lucie MIZOULE, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD pouvoir à Cécile AUDET, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Éric FAIDY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Christiane JALICON, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question n°2).

Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe préside la séance pour la présentation commune aux questions n°2 à 4 et le vote de la question n°2.

Nicolas BONNET et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°2 à 4.

Laetitia BEN SADOK arrive pendant les débats communs aux questions n°2 à 4.

Rémi CHABRILLAT arrive après le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°2.

Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°7 (pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Nicaise JOSEPH revient avant le vote de la question n°43 (fin du pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Rapport N° 35
CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA PARCELLE HV7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2441-1 et suivants ;

Vu les articles 686 et suivants du Code Civil ;

Vu l'autorisation de passage temporaire non constitutive de droits réels délivrée par la Ville de Clermont-Ferrand le 25 février 2021 ;

Vu le plan de servitude modificatif joint en annexe ;

La Ville de Clermont-Ferrand est propriétaire d'une parcelle cadastrée section HV n°244 sis 10 rue Bansac accueillant le groupe scolaire Jules Ferry. Un immeuble, sis 5 Impasse Delille, est situé sur la parcelle cadastrée section HV n°7 contiguë à la parcelle susvisée de la Ville.

Depuis plusieurs années, l'accès à l'appartement en sous-sol de l'immeuble HV n°7 dépend d'un passage instauré sur la parcelle HV n°244 appartenant à la Ville pour accéder au domaine public.

Lors de l'acquisition de l'immeuble cadastré section HV n°7 le 25 février 2021, une autorisation temporaire de passage non constitutive de droits réels a été concédée au nouveau propriétaire par la Ville à titre précaire dans l'attente d'un droit de passage grevant le fonds d'une servitude.

La servitude à constituer est décrite comme suit : une servitude de passage grevant la parcelle HV n°244, fonds servant, conférant un accès au domaine public au profit de l'appartement en sous-sol de l'immeuble de la parcelle HV n°7, fonds dominant, et ce depuis l'Impasse Delille.

Cette servitude annule et remplace l'autorisation temporaire délivrée à titre précaire et s'exercera exclusivement sur l'emprise matérialisée en vert au plan cadastral annexé, du portail à la délimitation avec l'immeuble voisin (parcelle contiguë HV n°8).

Cette servitude de passage sera accordée à titre gratuit et établie par acte notarié dont les honoraires seront à la charge des bénéficiaires, les propriétaires actuels du fonds dominant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la création de la servitude de passage telle que décrite ci-dessus au bénéfice de la parcelle HV7 ;
- de confier la rédaction de l'acte à Maître MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand ;
- d'autoriser M. le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte de cette servitude et tous les documents s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

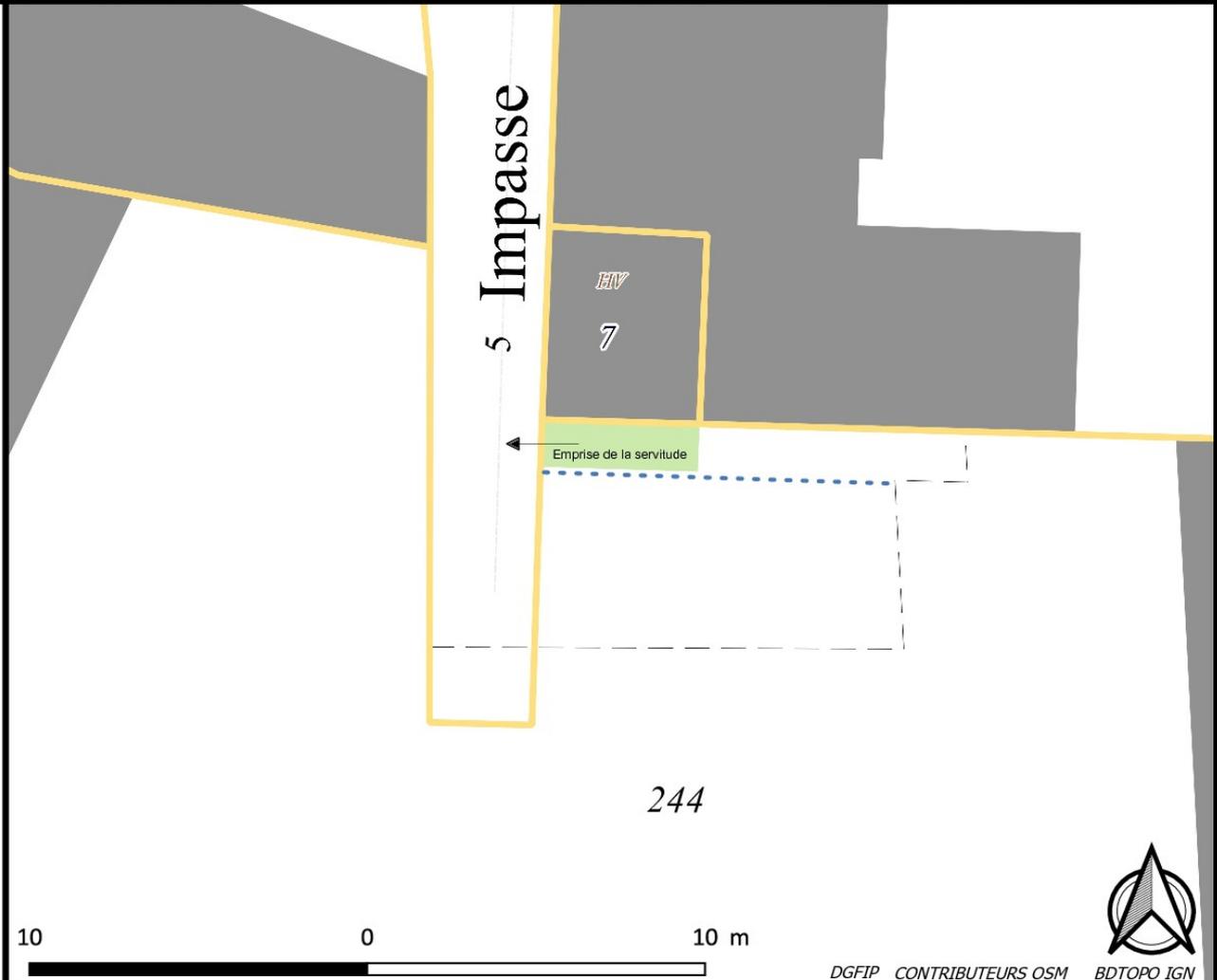
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué



Jean-Christophe CERVANTES



	Création servitude de passage Fonds servant : HV244 Fonds dominant : HV7	V 1.0
	Clermont Auvergne Métropole - 64/66 avenue de l'Union Soviétique - BP 231 - 63007 CLERMONT-FERRAND cedex 1 Direction de l'Urbanisme - Service Stratégie et Action Foncière	03/05/2022

Orthophotographie : Partenariat RTGE - CRAIG - 2015 "Projet cofinancés par l'Union européenne - fonds européen de développement régional FEDER"